
VALORISATION DES GARANTIES D'ORIGINE (GO)

Vous trouverez ci-dessous des informations supplémentaires concernant les nouveaux prix de reprise 2018.

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE D'ORIGINE (GO) ?

C'est un certificat émis par Swissgrid qui garantit l'origine du courant produit et qui permet à l'exploitant d'une source d'énergie renouvelable, de commercialiser sa plus-value écologique.

QUI GÈRE LES GARANTIES D'ORIGINE ?

Swissgrid, mandatée par la Confédération, établit les certificats et les fournisseurs d'énergie/négociants peuvent les acheter.

POURQUOI UN FOURNISSEUR D'ÉNERGIE/NÉGOCIANT ACHÈTERAIT-IL MES GARANTIES D'ORIGINE ?

Pour augmenter son portefeuille d'énergie propre et ainsi encourager la production d'énergie renouvelable.

QUELLE PART D'ÉNERGIE PRODUITE EST CONCERNÉE PAR CES PRIX DE REPRISE ?

Uniquement l'énergie que j'injecte dans le réseau de mon distributeur.

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION DE MON INSTALLATION ?

C'est le document Swissgrid FO 08 41 02-1 qui s'appelle "Etablissement de service - Données certifiées de l'installation" ou "Certification d'installation" qui est nécessaire pour l'audit de l'installation et pour le paiement de toutes subventions (RU, RPC). Si vous n'êtes pas en possession dudit formulaire, merci de prendre contact avec votre installateur.

QUE FAIRE SI MON INSTALLATION N'EST PAS CERTIFIÉE ?

Je contacte rapidement mon installateur ou un auditeur accrédité, afin de réaliser cette certification nécessaire à la valorisation des GO et du paiement des subventions. Dès que Swissgrid est en possession de la certification, j'en adresse une copie à Romande Energie, accompagnée de l'Ordre permanent dûment complété et signé.

Questions relatives au document de Swissgrid intitulé : « Formulaire pour la création d'un ordre permanent GO » ?

QUI EST « L'EXPLOITANT D'INSTALLATION ÉMETTEUR GO » ?

Il s'agit du propriétaire de l'installation de production.

OÙ PUIS-JE TROUVER LE NOM DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION (DANS LE SYSTÈME GO CH) ?

L'information se trouve dans le formulaire Swissgrid FO 08 41 02-1 appelé « Etablissement de service – Données certifiées de l'installation » ou « Certificat d'installation » qui a été rempli au moment de la demande de subvention, ou directement auprès de mon installateur.

OÙ PUIS-JE TROUVER LE « N° GO/N° PROJET RPC » ?

Mon numéro de dossier se trouve sur tous les documents que je reçois de Swissgrid.